

LE 16 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, **le lundi 16 septembre à 18 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Daniel Leduc, Sakina Khan, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

Le conseiller Daniel Leduc se joint à la séance à compter de 18 h 02

La directrice générale, madame Julie Boyer, le directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry, et la greffière-trésorière, madame Sarah Channell, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 18 h.

2024-09-262

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins deux jours avant la date de ladite séance, le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents (5) :

DE DÉCLARER que ladite séance extraordinaire est convoquée et constituée conformément à la loi.

ADOPTÉE

2024-09-263

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-09-264

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT - RÉFECTION DU CHEMIN STEPHENSON

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers locaux et municipaux dont elles ont la responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ; ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Gore choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la chargée du projet de la Municipalité du canton de Gore, Mme Julie Boyer, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents (5) :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière ;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité du canton de Gore à respecter les modalités d'application en vigueur ;

DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

DE CERTIFIER QUE la chargée du projet de la Municipalité du canton de Gore, Mme Julie Boyer, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

REPORTÉ

AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE LOCATION POUR UNE RETRO CAVEUSE CATERPILLAR – CONTRAT DE 3 ANS.

2024-09-265

OCTROI DE CONTRAT POUR LE CREUSAGE DE PUIITS AU PARC DU LAC BEATTIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention pour l'installation d'une use station de lavage au parc du Lac Beattie ;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite le creusage de puits ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été déposée par « les Puits Christian Monette » ;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents (5) :

D'OCTROYER le contrat pour le creusage du puits au parc du Lac Beattie à l'entreprise « les Puits Christian Monette » pour un montant maximal de 26 656,95 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général adjoint, de signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2024-09-266

AFFICHAGE D'UN POSTE DE TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire afficher un poste de technicienne à la comptabilité ;

CONSIDÉRANT QUE le poste est un poste à temps complet.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AFFICHER le poste de technicienne à la comptabilité selon les procédures établies par la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions fut tenue durant laquelle les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

2024-09-267

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : Sakina Khan

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 18 h 06.

ADOPTÉE